Document Unique

de Marché Européen

Type de procédure: Procédure adaptee
Date: 19/11/2026
Id DUME: v9v9ypnp
Id de la consultation: 11-510875
Libellé de la consultation: 726A269
Lot(s) applicable(s):
0 - Aucun lot

Partie I : Informations concernant la procédure de passation et de marché et le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice

COPIE

Informations concernant la publication

Pour les procédures de passation de marché dans le cadre desquelles un appel à concurrence a été publié au Journal officiel de l'Union Européenne, les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par voie électronique pour autant que le service DUME électronique soit utilisé pour générer et remplir le DUME. Référence de l'avis pertinent publié au Journal officiel de l'Union européenne :

Si l'avis est envoyé au JOUE mais non publié, Indiquer le numéro d'identification temporaire donné par JOUE (TED) S numéro [], date [], page [] :

N° avis du JAL ou du BOAMP :

URL du JO : Journal officiel français

Si aucun appel d'offres n'est publié au Journal officiel, ou s'il n'est pas nécessaire d'en publier, l'autorité ou l'entité contractante doit identifier clairement la procédure de passation de marché (par exemple, la référence à une publication de niveau national)

Identité de l'acheteur

Nom officiel : **0_Direction Gnrale des Services**
Pays : **France**

Informations relatives à la procédure de passation de marché

Objet marché : GESTION DE LA PAIE POUR LES SALARIES DE LA REGIE DES PARKINGS METROPOLITAINS

Brève description : La Mtropole Aix-Marseille-Provence (ci-aprs MAMP), comptente en matire de cration, amnagement et gestion d?ouvrages de mobilit, exploite travers la Rgie des Parkings Mtropolitains 12 parcs de stationnement rpartis sur le territoire de la mtropole. L?exploitation technique et administrative de ces parcs est assure par les quipes de la Rgie, rparties sur la direction de la rgie et les 12 parcs, pour un effectif d?une cinquantaine de salaris. Cet effectif est donn titre indicatif et peut voluer en cours d?excution du march. Une grande partie des salaris est sous contrat de droit priv, la suite de leur transfert dans le cadre de la reprise en rgie des parcs de stationnement d?Aix-en-Provence et de Marseille et de l?embauche de nouveaux salaris sous le mme statut, conformment au statut de la Rgie, qui est un service public industriel et commercial (SPIC). Le march a pour objet d?assurer une gestion conforme de leur paie.
Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (le cas échéant) : 726A269

Partie II : Informations concernant l’opérateur économique

A. Informations concernant l’opérateur économique

Nom :
Numéro et rue :
Code postal :
Ville :
Pays :
Adresse internet :
Adresse électronique :
Téléphone :
Personne ou personnes de contact :
Numéro de TVA (le cas échéant) :

COPIE

L’opérateur économique est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise ?
Réponse :

S’il y a lieu, indiquez le ou les lots que l’opérateur économique souhaite soumettre à la procédure de passation de marché : **Réponse : Lot(s) 0**

B. Informations relatives aux représentants de l’opérateur économique

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Numéro et rue :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :
Courriel :
Fonction/agissant en qualité de :
Forme juridique de l'opérateur économique/informations générales :

C. Informations relatives au recours aux capacités d’autres entités

D. Informations concernant les sous-traitants

Partie III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché

A. Motifs liés à des condamnations pénales

Participation à une organisation criminelle

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour participation à une organisation criminelle ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Corruption

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour corruption ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

Fraude

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour fraude ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

B. Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale

Paiement d'impôts et taxes

L'opérateur économique a-t-il manqué à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes, tant dans le pays où il est établi que dans l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité	**Réponse :**

adjudicatrice s'il diffère de son pays d'établissement ?	
Pays ou état membre concerné :	
Montant concerné :	
Ce manquement aux obligations a-t-il été établi par d'autres moyens qu'une décision judiciaire ou administrative ?	**Réponse :**
Veuillez préciser les moyens utilisés :	
L'opérateur économique a-t-il rempli ses obligations en payant ou en concluant un accord contraignant en vue de payer les impôts et taxes ou cotisations de sécurité sociale dus, y compris, le cas échéant, tout intérêt échu ou les éventuelles ?	**Réponse :**
Amendes ?	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Paiement de cotisations de sécurité sociale

L'opérateur économique a-t-il manqué à ses obligations relatives au paiement de cotisations de sécurité sociale, tant dans le pays où il est établi que dans l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice s'il diffère de son pays d'établissement ?	**Réponse :**
Pays ou état membre concerné :	
Montant concerné :	
Ce manquement aux obligations a-t-il été établi par d'autres moyens qu'une décision judiciaire ou administrative ?	**Réponse :**
Veuillez préciser les moyens utilisés :	
L'opérateur économique a-t-il rempli ses obligations en payant ou en concluant un accord contraignant en vue de payer les impôts et taxes ou cotisations de sécurité sociale dus, y compris, le cas échéant, tout intérêt échu ou les éventuelles ?	**Réponse :**
Amendes ?	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

C. Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit	**Réponse :**

environnemental ?	
Veuillez les décrire :	
Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit social ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	
Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit du travail ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	
Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

COPIE

Faillite

L'opérateur économique est-il en faillite personnelle ou fait-il l'objet d'une interdiction de gérer ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Insolvabilité

L'opérateur économique fait-il l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à	

ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Procédure de conciliation

L'opérateur économique a-t-il conclu une procédure de conciliation ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale

L'opérateur économique se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

Biens administrés par un liquidateur

Les biens de l'opérateur économique sont-ils administrés par un liquidateur ou placés sous administration judiciaire ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à	

ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

État de cessation d'activités

L'opérateur économique se trouve-t-il en état de cessation d'activités ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Coupable d'une faute professionnelle grave

L'opérateur économique est-il coupable d'une faute professionnelle grave ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	
Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

COPIE

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence

L'opérateur économique a-t-il conclu des accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché

L'opérateur économique a-t-il connaissance d'un conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché ?	**Réponse :**
Veuillez préciser :	

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché

L'opérateur économique, ou une entreprise qui lui est liée, a-t-il/elle conseillé l'acheteur, ou été autrement associé(e) à la préparation de la procédure de passation de marché ?	**Réponse :**
Veuillez préciser :	

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une résiliation d'un marché public antérieur, d'un	

marché antérieur passé avec une entité adjudicatrice ou d'une concession antérieure, ou de dommages et intérêts ou d'une autre sanction comparable dans le cadre de ce marché ou de cette concession antérieur(e) ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Coupable de fausses déclarations, dissimulation d'informations, incapacité de présenter les documents requis et obtention d'informations confidentielles sur cette procédure

L'opérateur économique s'est-il trouvé dans l'une des situations suivantes : 1. il s'est rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection ? 2. il a caché ces informations ? 3. il n'a pas été en mesure de présenter sans délai les documents justificatifs requis par l'acheteur ? 4. il a entrepris d'influencer indûment le processus décisionnel de l'acheteur, d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation de marché, ni de fournir par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ?	**Réponse :**

COPIE

D. Motifs d'exclusion purement nationaux

Motifs d'exclusion purement nationaux

Les motifs d'exclusion purement nationaux qui sont précisés dans l'avis pertinent ou dans les documents de marché s'appliquent-ils ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Partie IV : Critères de sélection

A. Aptitude

Inscription sur un registre du commerce

Il est inscrit sur le registre professionnel ou le	

registre de commerce pertinent de l'Etat membre dans lequel il est établi :	**Réponse :**
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

B. Capacité économique et financière

Chiffre d'affaires annuel général

Son chiffre d'affaires annuel ("général") pour le nombre d'exercices requis dans l'avis pertinent ou dans les documents de marché est le suivant :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Assurance contre les risques professionnels

Le montant couvert par l'assurance contre les risques professionnels qu'il a souscrite est le suivant :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

Autres exigences économiques ou financières

Autres informations concernant les exigences économiques et financières que l'opérateur économique souhaite porter à la connaissance de l'acheteur :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

C. Capacités techniques et professionnelles

Pour les marchés publics de services : liste des principaux services fournis antérieurement

Uniquement pour les marchés publics de services : pendant la période de référence, l'opérateur économique a fourni les services principaux du type spécifié qui suivent. Les acheteurs peuvent exiger jusqu'à trois années et accepter l'expérience datant de plus de trois ans :	
Description :	
Date :	
Bénéficiaire :	
Montant :	

Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Mesures de gestion environnementale

L'opérateur économique sera en mesure d'appliquer les mesures de gestion environnementale suivantes lors de l'exécution du marché :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Effectifs moyens annuels

Les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique pour les trois dernières années s'établissaient comme suit :	
Année :	Effectif :
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

Outillage, matériel et équipement technique

L'outillage, le matériel et l'équipement technique suivants seront à sa disposition pour l'exécution du marché :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Sous-traitance d'une fraction du marché

L'opérateur économique a l'intention d'éventuellement sous-traiter la fraction suivante (c'est-à-dire un pourcentage) du marché :	**Réponse :**

D. Dispositifs d'assurance de la qualité et normes de gestion environnementale

Certificats établis par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance de la qualité

L'opérateur économique sera-t-il en mesure de produire des certificats établis par des organismes indépendants, attestant qu'il se conforme aux normes d'assurance de la qualité requises, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées ?	**Réponse :**
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à	

ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Certificats établis par des organismes indépendants concernant les systèmes ou normes de gestion environnementale

L'opérateur économique sera-t-il en mesure de produire des certificats établis par des organismes indépendants, attestant qu'il se conforme aux normes d'assurance de la qualité requises, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées ?	**Réponse :**
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Partie V : Réduction du nombre de candidats qualifiés

COPIE